

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Sandrine PASSEBON, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Cécile DROUET (Pouvoir donné à Jacqueline GATTEPAILLE), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

Absents : Mathieu BERARD, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Valérie MARSAULT

OBJET : Ilot Grand'rue – Acquisition par l'EPFNA de propriétés bâties sises 93B et 103 Grand'rue appartenant à M. et Mme CHAUSSADE, pour le compte de la commune d'Echiré

Le Maire expose.

La convention de réalisation n°7924018 signée le 27 mai 2024 par la commune d'Échiré, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Établissement Public Foncier (EPFNA) habilite l'EPFNA à procéder aux acquisitions-cessions des biens dans le cadre du projet de requalification de l'îlot Grand'Rue et détermine les conditions de gestion desdits biens après leur acquisition par l'EPFNA.

Les propriétaires des maisons sises 93B et 103 Grand'Rue à Échiré sont vendeurs de ces deux immeubles.

Ces maisons d'habitation sont situées dans le périmètre de la convention de réalisation n°7924018.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser l'acquisition par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) pour le compte de la commune d'Echiré, pour le prix global de 240 000 euros hors taxes, des parcelles bâties cadastrées comme suit :**
 - **section AI n°93 sise 103 Grand'rue à Echiré, d'une superficie de 255 m², appartenant à Monsieur et Madame CHAUSSADE Alain et Claudine, demeurant 142 rue de l'Alouette 79410 ECHIRE,**
 - **section AI n°94 sise 93B Grand'rue à Echiré, d'une superficie de 82 m², appartenant à Monsieur CHAUSSADE Alain, demeurant 142 rue de l'Alouette (79410 ECHIRE) ;**

- de confirmer que l'acte notarié sera reçu par Me COURT Kristel de l'Office notarial SYAGE BORDEAUX domicilié 45 Allées de Chartres 33000 BORDEAUX, notaire acquéreur, avec la participation pour signature de l'acte de Me MARTIN Edouard, 27 place de l'Église 79410 ÉCHIRÉ, notaire représentant Monsieur et Madame CHAUSSADE ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents liés à cette acquisition et tous document afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 7 juin 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Valérie MARSAULT

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2024
Notifié ou publié le : 12 JUIN 2024